

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 383

présenté par
Mme Fajgeles

ARTICLE 9

Rétablir l'alinéa 5 dans la rédaction suivante :

« c) Au dernier alinéa, les mots : « bénéficie du droit d'élire » sont remplacés par le mot : « élit » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.